



REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'YCHOUX

Séance du 28 février 2023

Membres en exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation :
21.02.2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du CCAS d'YCHOUX s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à la Mairie sous la présidence de Monsieur Vincent CASTAGNÈDE, Président du CCAS et après convocation régulièrement faite.

Présent(e)s : Mme Stéphanie ABALLONI – Mme Marie-Madeleine CHARRIER – Mme Valérie CHEVALLIER – Mme Monique GAUTIER – Mme Ludiwine MOUNEYRES
M. Patrick BOUARD – M. Vincent CASTAGNÈDE – M. Gérard CARRÈRE – M. Victor LOURTIES

Absents excusés : M. Joël BREDEAU – M. Vincent VILARD

Absente : Mme Stéphanie KREMER

Absente excusée ayant donné pouvoir :
Mme Sonia LIHAN avait donné pouvoir à Mme Stéphanie ABALLONI

Secrétaire de séance : Mme Valérie CHEVALLIER

Objet de la délibération n°20230228_3 :

Affectation des résultats 2022

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022

Le Conseil d'Administration du CCAS, réuni sous la présidence de Monsieur Vincent CASTAGNÈDE, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022, le 28 février 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	19 170.82 €
- un excédent reporté de :	50 697.63 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	69 868.45 €
- un excédent d'investissement de :	49 720.00 €
- un déficit des restes à réaliser de :	3 000.00 €
Soit un excédent de financement de :	46 720.00 €



DÉCIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	69 868.45 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	69 868.45 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	49 720.00 €
--	-------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme, le 2 mars 2023.

Le Secrétaire,

Valérie CHEVALLIER

Le Président,

Vincent CASTAGNÈDE